

Politique de protection des Données à caractère personnel



Politique de protection des Données à caractère personnel

Société Générale Bank & Trust, Luxembourg 2018

Table des matières

Informations sur le document	4
1. Objet	5
2. Cadre légal, politiques et procédures applicables	6
A. Cadre légal de la protection des données personnelles au sein de SGBT	6
B. Politiques et procédures internes supportant la protection des données personnelles au sein de SGBT	6
3. Définitions	6
4. Périmètre	8
5. Responsabilités	8
A. Responsable du traitement	8
B. Délégué(e) à la protection des données	9
C. Employés et prestataires externes	9
D. Sous-traitants	9
6. Collecte de Données à caractère personnel	10
A. Types de données collectées par SGBT	10
B. Utilisation des Données à caractère personnel par SGBT	10
7. Traitements et registre des traitements	11
8. Communication de Données à caractère personnel à des tiers	12
9. Transferts de Données à caractère personnel vers des pays tiers ou à des organisations internationales	13
10. Règles de rétention (archivage des données)	13
11. Mesures de sécurité et gestion d'éventuelles violations	13
12. Protection des Données à caractère personnel dès la conception	14
13. Droits des personnes concernées	14
14. Formation	15
15. Information des personnes concernées	15
16. Dispositions finales	15

Informations sur le document

Sigle ou abréviation	Forme longue
RGPD	Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (dit Règlement général sur la protection des données, ci-après RGPD)
DPD	Délégué(e) à la protection des données
CNPD	Commission Nationale pour la Protection des Données (Luxembourg)
CSSF	Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg)

1. Objet

A compter du 25 mai 2018, la protection des données personnelles est renforcée au sein de l'Union Européenne par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Celui-ci accroît la responsabilité des entreprises et consacre également de nouveaux droits pour les personnes.

Société Générale Bank & Trust (SGBT) est une banque multi métiers disposant d'une activité de banque privée, de services aux entreprises et de métier titres (agrée comme établissement de crédit de droit luxembourgeois par la CSSF sur base de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée). SGBT appartient au Groupe Société Générale.

Depuis toujours, SGBT protège l'ensemble des Données à caractère personnel de ses clients, salariés et partenaires, conformément aux cadres légaux européen et luxembourgeois régissant la protection des données et les activités bancaires et financières de SGBT, ainsi qu'aux politiques et procédures internes supportant la protection des données personnelles au sein du Groupe Société Générale.

Avec l'entrée en vigueur du RGPD, SGBT s'engage, par la présente Politique, à renforcer encore la protection de Données à caractère personnel.

Conformément à l'article 24 du RGPD, dans le cadre de l'engagement du Groupe Société Générale, la présente Politique représente l'engagement fort de la direction de SGBT quant à la protection des Données à caractère personnel de ses clients, de ses salariés et de tiers.

Cette Politique de protection des données concerne notamment, les points suivants:

2. Cadre légal, politiques et procédures internes applicables
3. Définitions
4. Périmètre
5. Responsabilités des différents acteurs
6. Collecte des données personnelles
7. Traitements et registre des traitements
8. Communication à des tiers
9. Transferts en dehors de l'Espace Economique Européen
10. Procédures et règles de rétention (archivage des données)
11. Droits des personnes concernées
12. Mesures de sécurité et gestions d'éventuelles violations
13. Protection des Données à caractère personnel dès la conception
14. Formation

2. Cadre légal, politiques et procédures applicables

A. Cadre légal de la protection des données personnelles au sein de SGBT

Le principal texte applicable à la Protection des Données Personnelles au sein de SGBT est le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données), entré en application le 25 mai 2018. Ainsi que le projet de loi luxembourgeois portant création de la Commission nationale pour la protection des données et la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, portant modification du Code du travail et de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat et abrogeant la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Par ailleurs, le cadre légal européen et luxembourgeois régissant les activités bancaires et financières de SGBT comprend de nombreuses exigences relatives aux traitements de données personnelles, en particulier la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée. De la même manière, les exigences du droit du travail luxembourgeois sont appliquées quant aux données des salariés et candidats. Enfin les exigences du Code du Commerce luxembourgeois sont appliquées, en particulier concernant les durées de rétention.

B. Politiques et procédures internes supportant la protection des données personnelles au sein de SGBT

Outre la présente Politique, la protection des Données à caractère personnel auprès de SGBT s'appuie sur les politiques et procédures internes au Groupe Société Générales et SGBT liées à la sécurité et la protection des systèmes d'information.

3. Définitions

Les principaux termes relatifs à la protection des Données à caractère personnel utilisés dans la présente Politique sont :

Donnée à caractère personnel

« Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée »). Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à

un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. » (Article 4 du RGPD).

Catégories particulières de Données à caractère personnel (« données sensibles »)

Au sens de l'article 9 du RGPD, les catégories particulières de Données à caractère personnel regroupent « les données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que les [...] données génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données concernant la santé ou les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. ».

Traitement

« Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction. » (Article 4 du RGPD).

Responsable du traitement

« Personne physique ou morale, autorité publique, service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre. » (Article 4 du RGPD).

Autorité de contrôle

« Autorité publique indépendante instituée par un État membre de l'Union européenne en vertu de l'article 51. » (Article 4 du RGPD).

Au Luxembourg, la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)¹ a notamment pour missions le contrôle de l'application du RGPD et assure le respect des droits des personnes concernées.

Sous traitant

« La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. » (Article 4 du RGPD).

¹ <https://cnpd.public.lu/fr.html>.

4. Périmètre

La présente Politique s'applique à l'ensemble des Données à caractère personnel traitées par SGBT.

Les personnes concernées sont :

- Les client(e)s personnes physiques, les personnes physiques représentants et bénéficiaires économiques de clients et partenaires personnes morales, les personnes de contact, les prospects ;
- Les employé(e)s de l'entreprise (personnel), les prestataires externes, les apprenti(e)s, les Volontaires Internationaux en Entreprise, les stagiaires ou les candidat(e)s.

La Politique s'applique de manière transversale à toutes les Données à caractère personnel traitées dans le cadre des activités menées par SGBT.

5. Responsabilités

A. Responsable du traitement

Dans le cadre de ses activités, Société Générale Bank & Trust agit en tant que Responsable du traitement des Données à caractère personnel qui lui sont confiées, au sens de la définition du RGPD.

Le Responsable du traitement s'assure que les dispositions nécessaires sont prises quant au respect des prescriptions légales en matière de protection des Données à caractère personnel.

Coordonnées :

Société Générale Bank & Trust, société anonyme en vertu du droit luxembourgeois

Monsieur Arnaud Jacquemin, Administrateur Délégué (CEO)

11 avenue Emile Reuter

L-2420 Luxembourg

Accueil Client :

18 Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Adresse postale :

B.P. 1271 - L-1012 Luxembourg

Tel. : +352 47 93 11 1

Fax : +352 22 88 59

RCS Luxembourg B 6061

www.sgbt.lu

B. Délégué(e) à la protection des données

Au sein de SGBT, Madame Bienneke Russon est nommée déléguée à la protection des données sur base de l'article 37 du RGDP.

Coordonnées :

Madame Bienneke Russon, Déléguée à la Protection des Données

Société Générale Bank & Trust

18 Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Tel. : +352-47.93.11.5046

Email : lux.dpooffice@socgen.com

C. Employés et prestataires externes

Toute personne amenée à travailler pour SGBT, en tant qu'employé(e) ou en tant que prestataire externe, se doit de respecter les présentes mesures de protection des Données à caractère personnel, ainsi que les obligations liées au cadre légal bancaire et financier luxembourgeois et européen.

D. Sous-traitants

Les sous-traitants qui traitent des Données à caractère personnel pour le compte de SGBT (au sens des articles 4.8 et 28 du RGPD), doivent respecter en particulier les obligations du règlement, article 28, qui leur sont notifiées par SGBT.

Dans certains cas, SGBT est lui-même sous traitant de clients qui lui confient des traitements de Données à caractère personnel. Dans ce cadre, SGBT s'engage de même à respecter les exigences de l'article 28 RGPD qui lui sont notifiées par ses clients agissant en qualité de Responsable de traitement à l'égard de SGBT.

6. Collecte de Données à caractère personnel

A. Types de données collectées par SGBT

SGBT collecte et traite les Données à caractère personnel communiquées par ses clients personnes physiques, les représentants et bénéficiaires économiques de ses clients personnes morales, ses salariés, ses partenaires et fournisseurs telles que leurs données d'identification, leur situation professionnelle, leurs informations économiques ou bancaires, ainsi que celles générées lors de l'utilisation des comptes et des produits souscrits ou lors de la navigation sur ses sites ou applications.

Il s'agit dès lors des :

- Données d'identification: nom, adresse, date de naissance, nationalité, documents d'identité, adresse électronique, numéro de téléphone, nombre d'enfants à charge ;
- Données liées à la vie personnelle: centre d'intérêts ;
- Données professionnelles: statut professionnel, titre du poste ;
- Informations économiques et financières: données de transaction, fiscalité et résidence, numéro de compte, numéro de carte de crédit, montant des revenus, tranches d'imposition, valorisation du patrimoine ;
- Données de connexion : identifiant, mot de passe des services électroniques, adresse IP ;
- Données sensibles: curatelle, tutelle, condamnations éventuelles, éventuellement données de santé (assurances de prêts, salariés...) ;
- Conversations et communications téléphoniques et électroniques.
- Données de vidéosurveillance.

Ces Données à caractère personnel sont collectées :

- directement auprès des personnes concernées ;
- lors de la recherche ou de la fourniture d'informations sur les services, produits ou emplois proposés, ou ;
- pendant le processus de souscription du contrat ;
- et pendant les relations contractuelles;
- générées par les activités du client, du salarié, du partenaire ou tiers
- auprès de tiers et/ou de sources publiques lorsqu'une obligation légale l'exige.

B. Utilisation des Données à caractère personnel par SGBT

SGBT ne collecte et ne traite que les Données à caractère personnel strictement nécessaires dans le cadre de ses activités pour proposer des produits et services adaptés aux besoins de ses clients et de qualité, et pour gérer dans les meilleures conditions les ressources humaines, partenariats et achats.

Dans le cadre de ses activités, SGBT utilise les données personnelles afin :

- d'assurer efficacement ses missions telles la gestion de comptes, de ressources humaines, et l'ensemble des produits et services qu'elle offre, la sécurité des transactions bancaires et la lutte contre la fraude ;
- de respecter ses obligations légales et réglementaires nationales et internationales, telles que la lutte contre le blanchiment ou le financement du terrorisme ;
- d'identifier les besoins afin de personnaliser davantage la relation et d'exercer son devoir de conseil d'une façon toujours plus pertinente.

Ces utilisations se fondent :

- sur les relations contractuelles (bancaire, contrat de travail, contrat de vente ou d'achat...)
- sur des textes légaux et réglementaires ou l'intérêt légitime,
- ou, s'agissant d'utilisations plus spécifiques, sur le consentement.

En outre, SGBT ne conserve les Données à caractère personnel que pour la durée nécessaire à ces utilisations et/ou conformément aux prescriptions légales applicables en la matière.

7. Traitements et registre des traitements

Les personnes concernées (clients, représentants et bénéficiaires économiques de clients personnes morales, employés ou tiers) confiant des informations à SGBT sont informées par la présente Politique que les Données à caractère personnel (c'est-à-dire toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable) transmises, et nécessaires à l'exécution des opérations et services les concernant, font l'objet de traitements.

Ces traitements correspondent à toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des Données ou ensemble de Données à caractère personnel telles que la collecte, l'enregistrement, la structuration, la conservation, l'adaptation, ou la modification [...] (au sens de RGPD article 4-2)...

Les Traitements réalisés par SGBT ont notamment pour finalités :

- la gestion de la relation bancaire avec le client du (des) compte(s) et/ou des produits et services souscrits, y compris au moyen d'études marketing et statistiques permettant le pilotage de la relation de SGBT avec le client.
- la gestion des ressources humaines
- les relations avec les tiers
- la réalisation d'études d'opinion et de satisfaction, statistiques et patrimoniales à caractère personnel.
- la gestion, l'étude et l'octroi de crédits, la sélection des risques.
- la lutte contre la fraude.
- le respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de gestion du risque opérationnel (dont la sécurité des réseaux informatiques et des transactions ainsi que celle de

l'utilisation des réseaux de paiements internationaux, ou de conservation ou sous-conservation d'instruments financiers), de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, d'obligations liées aux marchés financiers, et la détermination du statut fiscal.

- l'identification des comptes et coffres-forts des personnes décédées.
- le Traitement des contentieux, recouvrements ou cessions de créances, et plus généralement la gestion des incidents de paiements.
- le Traitement des Données à caractère personnel générées par des comportements ou des actes gravement répréhensibles.
- la prospection commerciale, la réalisation d'animations commerciales et de campagnes publicitaires.
- l'enregistrement des conversations et des communications avec le client, quel que soit leur support (e-mails, fax, entretiens téléphoniques, etc.), aux fins d'amélioration de l'accueil téléphonique, de respect des obligations légales et réglementaires relatives aux marchés financiers, et de sécurité des transactions effectuées.
- la vidéosurveillance.

SGBT, dans le respect des prescriptions du RGPD (article 30-1), tient un registre des traitements des données à caractère personnel. La finalité de chaque traitement, ainsi que la base de sa légitimité sont définies dans le registre.

Ce registre est maintenu dans le temps en fonction des différents éléments qui peuvent l'impacter, comme par exemple un nouveau traitement, une modification d'un traitement existant ou une nouvelle réglementation.

8. Communication de Données à caractère personnel à des tiers

SGBT peut être amenée à communiquer des Données à caractère personnel à d'autres personnes morales au sein du groupe Société Générale, ainsi qu'à ses partenaires contractuels, courtiers, assureurs, Sous-traitants et prestataires de services, dans les limites nécessaires à la réalisation des traitements décrits ci-dessus.

SGBT peut également être amenée à communiquer des Données à caractère personnel, sur demande, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires compétentes, situés dans ou en dehors de l'Union européenne notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En cas de communication à un tiers, et en particulier pour les échanges avec ses Sous-traitants, SGBT prendra toutes les mesures prévues par la réglementation applicable, dont RGPD, afin de préserver la confidentialité et la sécurité des Données à caractère personnel concernées.

9. Transferts de Données à caractère personnel vers des pays tiers ou à des organisations internationales

Compte tenu notamment du caractère international du groupe Société Générale et pour optimiser la qualité de service, SGBT peut être amenée à transférer des Données à caractère personnel vers des pays tiers ou à des organisations internationales, dont la législation sur la protection des Données à caractère personnel est différente de celle de l'Union Européenne.

Dans ce cas, sauf si le pays concerné a été officiellement reconnu par la Commission Européenne comme garantissant un niveau de protection des Données à caractère personnel adéquat, SGBT veillera à ce que les Données à caractère personnel transférées soient protégées par des clauses contractuelles standard appropriées ou autres garanties mentionnées par le RGPD.

Ces transferts sont également effectués en conformité avec l'article 41 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée. Ces transferts de données interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection et la sécurité des Données à caractère personnel.

10. Règles de rétention (archivage des données)

Pour l'ensemble des traitements de données à caractère personnel, SGBT met en œuvre des règles de rétention (durée de conservation et sort final) afin que les données traitées ne soient conservées dans les systèmes de production que le temps nécessaire.

11. Mesures de sécurité et gestion d'éventuelles violations

Le cœur de métier de SGBT est la sécurité des comptes et des informations de ses clients. La confidentialité des données personnelles est assurée avec le même niveau d'exigence que la protection des finances de ses clients.

En aucun cas les Données à caractère personnel ne sont vendues ou cédées à des tiers. La confiance de ses clients, salariés et partenaires est la priorité de SGBT.

Des analyses de risques sont menées et les mesures nécessaires sont prises afin de supprimer ou limiter les risques identifiés. Les responsabilités afférentes sont attribuées.

Par ailleurs, une procédure de réponse aux incidents, ainsi que de communication rapide et sécurisée auprès de la ou des personne(s) concernée(s), et de l'autorité de contrôle, est mise en place.

12. Protection des Données à caractère personnel dès la conception

Dans le respect de l'article 25 du RGPD, SGBT a recours à des systèmes techniques et organisationnels de traitement des Données à caractère personnel qui, dès leur conception, garantissent la protection de celles-ci.

13. Droits des personnes concernées

La présente Politique garantit l'exercice des droits des personnes concernées conformément au RGPD. Le client (personne physique cliente elle-même, représentant ou bénéficiaire économique d'une personne morale), le salarié et le tiers, et plus généralement toute personne physique concernée dispose conformément aux articles 13 à 22 du RGPD d'un droit d'information, d'accès et de rectification, d'effacement, de limitation du Traitement, ainsi que le droit à la portabilité de ses Données à caractère personnel.

Toute personne concernée peut s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à ce que ses données à caractère personnel fassent l'objet d'un Traitement.

Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour SGBT l'impossibilité de fournir le produit ou le service. En outre, certains de ces droits ne peuvent être exercés si cela conduisait à détruire ou modifier des informations pour lesquelles il existe par ailleurs une obligation légale ou contractuelle de déclaration ou de conservation.

Aucun paiement n'est exigé pour fournir les informations aux personnes et pour procéder à toute communication et prendre toute mesure dans l'exercice des droits des personnes.

Néanmoins, conformément à l'article 12.5 du RGPD, en cas de demandes manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, le responsable du traitement peut soit exiger le paiement de frais raisonnables, soit refuser de donner suite.

Les personnes concernées, dans le respect des obligations du RGPD, sont informées notamment par la présente Politique et les Conditions Générales, si applicables, des traitements de leurs Données à caractère personnel et des droits qu'elles peuvent faire valoir.

Toute personne concernée peut exercer ces droits en prenant contact auprès du Délégué à la protection des Données à caractère personnel de SGBT en :

--s'adressant à son conseiller habituel,

--en adressant une demande par courrier ou courrier électronique à Lux.dpooffice@socgen.com

et également selon les mêmes modalités que celles existant pour les réclamations telles que prévues à l'article 19 des Conditions Générales, si applicables,

--se connectant à son système en ligne (type « e-banking », « Gallery » ou « helpdesk » pour les salariés...).

Toute personne concernée dispose en outre de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de Données à caractère personnel, à l'adresse postale : 1, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette ou via leur site internet www.cnpd.lu

14. Formation

Une formation spécifique à la protection et au traitement des Données à caractère personnel est dispensée à tous les salariés de SGBT.

Un support de formation est utilisé et disponible au sein de SGBT (e-learning).

15. Information des personnes concernées

SGBT informe les personnes concernées sur la protection de leurs Données à caractère personnel :

- **Clients et tiers** : notamment via le site web externe de SGBT : <https://www.sgbt.lu/fr/rgpd-charte-donnees/>, et ses Conditions Générales si applicables
- **Salariés** : notamment via son site intranet

16. Dispositions finales

La présente Politique entre en vigueur dès le 17 juillet 2018 et est mise à jour régulièrement, en fonction des impératifs identifiés.

Contact pour toute information complémentaire sur la politique ou les procédures

Madame Bienenke Russon

Déléguée à la Protection des Données

T : (+352) 47.93.11.5046

Lux.dpooffice@socgen.com